

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR—Entrée en vigueur

TR-002-2018

Enregistré auprès du registraire des règlements

2018-01-25

En vertu du paragraphe 7(2) de la *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur*, L.Nun. 2017, ch. 18, et de tout pouvoir habilitant, la commissaire prend le décret suivant :

1. L'article 4 de la Loi entre en vigueur le 1^{er} avril 2018.

PUBLIÉ PAR
L'IMPRIMEUR DU TERRITOIRE POUR LE NUNAVUT
©2018 GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
